

AACTE : FEUILLE DE ROUTE GLOBALE 2026 - 2027



AACTE
Association pour l'Appui à
la Coopération Territoriale
pour l'Efficacité

Table des matières

Introduction générale	2
1. Vision, mission et valeurs de l’AACTE	4
1.1. Une vision fédératrice.....	4
1.2. Une mission au service des territoires	4
1.3. Des valeurs fortes et structurantes.....	4
2. Enjeux de la coopération territoriale et rôle stratégique de la diaspora	5
2.1. Enjeux de la coopération territoriale	5
2.2. La diaspora : un levier d’innovation et de transformation	5
3. Bureau et Pôles Opérationnels de l’AACTE	6
3.1. Bureau.....	6
3.2. Les Pôles opérationnels	8
3.2.1. Pôle Gouvernance et Stratégie	9
3.2.2. Pôle Juridique et Institutionnel	11
3.2.3. Pôle Finances et Logistique.....	13
3.2.3. Pôle Formation et Pédagogie.....	14
3.2.4. Pôle Coopération et Partenariat.....	16
3.2.5. Pôle International et Diaspora	17
3.2.6. Pôle Communication et Valorisation.....	19
4. Phasages, objectifs, livrables et indicateurs	22
4.1. Phase 1 : Structuration et gouvernance opérationnelle	23
4.2. Phase 2 : Comprendre l’écosystème et mise en réseau	24
4.3. Phase 3 : Rencontres et diagnostics (collectivités /universitaires).....	26
4.4. Phase 4 : Mise en lien et facilitation (bilatéral / multilatéral)	28
4.5. Phase 5 : Formalisation et accompagnement (mise en œuvre +financement).....	29
5 Plan de renforcement des ressources humaines	32
6. Budget prévisionnel 2026-2027	34
7. Modalités de financement de l’AACTE.....	37
7.1. Financeurs stratégiques	37
7.2. Financeurs secondaires / complémentaires.....	39
Conclusion globale.....	41

Introduction générale

Les territoires, qu'ils soient urbains, ruraux, insulaires ou transfrontaliers, sont aujourd'hui confrontés à des mutations structurelles majeures : transitions écologique et numérique, évolutions démographiques, accroissement des besoins en services publics, persistance des inégalités territoriales et exigences renforcées en matière de gouvernance locale. Face à ces enjeux, les membres fondateurs de l'AACTE partagent une conviction forte : l'efficacité territoriale repose sur la coopération, la mutualisation des ressources et la mobilisation collective des compétences.

C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Association pour l'Appui à la Coopération Territoriale pour l'Efficacité (AACTE) qui a pour vocation d'apporter aux collectivités un appui structuré, méthodologique et stratégique, en vue de renforcer leurs capacités et d'accompagner leurs projets de développement.

Dès sa création, l'AACTE s'est dotée d'une gouvernance structurée et d'une organisation en pôles thématiques, au service d'une ambition commune : connecter les territoires, mutualiser les compétences et renforcer l'efficacité collective.

La présente feuille de route fixe le cadre stratégique et opérationnel qui guidera l'action de l'AACTE sur la période 2026–2027. Elle traduit la volonté de l'association de structurer son développement de manière progressive, cohérente et maîtrisée, en s'appuyant sur **une démarche méthodique articulée en cinq phases complémentaires**.

Cette approche permet :

- D'installer une gouvernance interne solide ;
- De renforcer la compréhension de l'écosystème territorial au Sénégal ;
- D'approfondir les dynamiques partenariales ;
- De conduire des diagnostics de terrain ;
- D'accompagner concrètement la mise en œuvre de coopérations territoriales ambitieuses.

L'enchaînement logique des phases offre à l'AACTE une trajectoire claire : passer d'un travail de structuration interne à une dynamique opérationnelle multi-acteurs, fondée sur la co-construction, l'ingénierie de projet et la consolidation progressive des alliances stratégiques. Chaque phase est associée à des objectifs précis, des livrables attendus et des indicateurs de suivi, garantissant un pilotage rigoureux et une amélioration continue.

Pour assurer l'efficacité de son action, **au-delà du bureau, l'association s'appuie sur une organisation structurée en sept pôles fonctionnels**, chacun chargé d'un domaine clé.

Cette architecture interne favorise la coopération entre les membres, clarifie les responsabilités et renforce la capacité d'intervention de l'AACTE auprès des territoires.

À travers cette feuille de route, l'AACTE se dote d'un cadre d'intervention robuste, évolutif et aligné avec les enjeux contemporains de la coopération territoriale.

1. Vision, mission et valeurs de l’AACTE

1.1. Une vision fédératrice

L’AACTE ambitionne de devenir un acteur de référence dans l’accompagnement des territoires, en facilitant les coopérations, en soutenant l’innovation publique et en mobilisant les expertises disponibles au sein des collectivités et de la diaspora. Elle porte une vision fondée sur l’idée que chaque territoire possède un potentiel unique, qui peut être pleinement valorisé lorsqu’il bénéficie d’un accompagnement adapté et d’un réseau de partenaires engagés.

1.2. Une mission au service des territoires

L’association se donne pour mission de :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des collectivités ;
- Accompagner l’émergence de projets territoriaux innovants ;
- Soutenir les transitions écologique, numérique et sociale ;
- Encourager la participation citoyenne et l’inclusion des jeunes ;
- Faciliter les partenariats et les jumelages entre territoires ;
- Mobiliser les compétences de la diaspora pour enrichir les dynamiques locales ;
- Appuyer la conception, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques.

Cette mission s’incarne dans une organisation structurée en pôles fonctionnels, chacun apportant une expertise spécifique au service d’une action cohérente et efficace.

1.3. Des valeurs fortes et structurantes

L’action de l’AACTE repose sur un socle de valeurs qui orientent chacune de ses interventions :

- Respect des identités territoriales et des dynamiques locales ;
- Coopération équitable et partenariats responsables ;
- Transparence, intégrité et redevabilité ;
- Inclusion, équité et participation citoyenne ;
- Responsabilité environnementale ;
- Neutralité politique et religieuse ;
- Professionnalisme, éthique et engagement collectif.

Ces valeurs constituent la boussole de l’association et garantissent la crédibilité de ses actions.

2. Enjeux de la coopération territoriale et rôle stratégique de la diaspora

2.1. Enjeux de la coopération territoriale

Les territoires font face à des défis complexes qui nécessitent des réponses collectives. La coopération territoriale apparaît comme un levier essentiel pour :

- Mutualiser les ressources et les compétences ;
- Renforcer les capacités locales ;
- Favoriser l'innovation publique ;
- Créer des dynamiques de développement durable ;
- Structurer des alliances stratégiques entre collectivités.

Au Sénégal, par exemple, malgré un cadre juridique encourageant la coopération intercommunale, celle-ci reste encore peu opérationnelle, notamment en raison du manque d'ingénierie, de ressources humaines et de moyens financiers. L'AACTE se positionne ainsi comme un acteur facilitateur, capable d'apporter un appui technique, stratégique et organisationnel aux collectivités.

2.2. La diaspora : un levier d'innovation et de transformation

La diaspora constitue un levier stratégique majeur pour le développement des territoires. Porteuse de compétences pluridisciplinaires, d'une connaissance approfondie et croisée des contextes français, sénégalais et internationaux, elle dispose d'une capacité singulière à créer des interfaces durables entre les collectivités, les institutions publiques, les acteurs économiques et les partenaires internationaux.

Consciente de ce potentiel, l'Association pour l'Appui à la Coopération Territoriale pour l'Efficacité (AACTE) a structuré son action autour d'un Pôle International et Diaspora, complété par la mise en place progressive d'Antennes Pays. Cette organisation vise à mobiliser, coordonner et valoriser l'expertise de la diaspora afin de renforcer les dynamiques de coopération territoriale, de soutenir l'ingénierie de projets et de contribuer de manière opérationnelle et stratégique au développement territorial durable.

3. Bureau et Pôles Opérationnels de l’AACTE

3.1. Bureau

Le Bureau constitue l’organe exécutif de l’AACTE. Il garantit la cohérence stratégique, la bonne gouvernance et la mise en œuvre des orientations de l’association. Chacun de ses membres exerce une responsabilité spécifique, complémentaire et essentielle au fonctionnement collectif.

Président

Le Président assure la direction générale de l’association. Il incarne la vision de l’AACTE et veille à la cohérence globale de ses actions.

Ses responsabilités incluent :

- Représenter l’association auprès des collectivités, institutions, partenaires et bailleurs ;
- Impulser les orientations stratégiques et garantir leur mise en œuvre ;
- Superviser le fonctionnement des pôles et assurer la coordination générale ;
- Veiller au respect des statuts, de la charte éthique et des principes de gouvernance ;
- Arbitrer les décisions importantes et assurer la continuité institutionnelle ;
- Porter la voix de l’association dans les espaces publics, professionnels et internationaux.

Le Président est le garant de la crédibilité, de la transparence et de l’intégrité de l’AACTE.

Le Vice-Président

Le Vice-Président appuie le Président dans l’ensemble de ses missions et assure la continuité de l’action en cas d’empêchement de celui-ci.

Il contribue notamment à :

- Accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- Superviser certains pôles ou projets prioritaires selon les besoins ;
- Renforcer les relations avec les partenaires institutionnels et opérationnels ;
- Soutenir la coordination interne et faciliter la circulation de l’information ;
- Représenter l’association lorsque le Président le mandate.

Le Vice-Président joue un rôle de soutien stratégique et opérationnel, garantissant la fluidité du pilotage.

Le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général est responsable de l'organisation administrative et du bon fonctionnement interne de l'association.

Ses missions comprennent :

- Assurer la gestion administrative, documentaire et réglementaire ;
- Préparer les réunions du Bureau et rédiger les comptes rendus ;
- Suivre les adhésions, les registres et les obligations légales ;
- Garantir la circulation de l'information entre les pôles et le Bureau ;
- Veiller à la conformité des procédures internes.

Il est le pivot administratif de l'association, garant de la rigueur et de la traçabilité.

Le Trésorier

Le Trésorier supervise la gestion financière de l'association et veille à la bonne utilisation des ressources.

Il est chargé de :

- Élaborer et suivre le budget annuel ;
- Assurer la tenue des comptes et la transparence financière ;
- Gérer les cotisations, subventions, dons et financements reçus ;
- Préparer les bilans financiers présentés en Assemblée Générale ;
- Accompagner la recherche de financements en lien avec les pôles concernés ;
- Garantir la conformité des dépenses et des engagements financiers.

Le Trésorier est le garant de la solidité financière et de la crédibilité économique de l'AACTE.

Processus de décision au sein du bureau

Le Bureau fonctionne selon un principe de collégialité, de transparence et de responsabilité partagée.

Le processus décisionnel repose sur les éléments suivants :

- Délibération collective : les décisions stratégiques, partenariales, financières ou engageant l'association sont discutées en réunion de Bureau ;
- Recherche du consensus : le Bureau privilégie l'accord commun et la co construction ;
- Vote si nécessaire : en cas de divergence, un vote peut être organisé ; la majorité simple l'emporte ;
- Consultation des pôles : les responsables de pôles peuvent être invités à présenter

leurs analyses ou propositions, avec voix consultative ;

- Traçabilité : chaque décision est consignée dans un compte rendu validé par le Bureau ;
- Respect de l'éthique : en cas de conflit d'intérêts, le membre concerné se retire de la délibération.

Ce processus garantit une gouvernance claire, équilibrée et conforme aux principes de l'AACTE.

3.2. Les Pôles opérationnels

Afin de garantir une action structurée, efficace et cohérente avec ses ambitions stratégiques, l'AACTE s'appuie sur une organisation interne articulée en sept pôles fonctionnels complémentaires :

- Pôle gouvernance et stratégie,
- Pôle juridique et institutionnel,
- Pôle coopération et partenariats,
- Pôle formation et pédagogie,
- Pôle communication et valorisation,
- Pôle finances et logistique,
- Pôle international et diaspora.

Cette structuration permet de clarifier les responsabilités, de renforcer la coordination entre les équipes et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route 2026–2027. Chaque pôle est animé par un·e responsable nommé·e par le Bureau.

Les pôles :

- Proposent des actions, projets ou partenariats ;
- Mettent en œuvre les décisions validées par le Bureau ;
- Rendent compte régulièrement de leurs activités.

3.2.1. Pôle Gouvernance et Stratégie

Le Pôle Gouvernance et Stratégie (PGS) pilote les orientations générales de l'association, coordonne les différents pôles et veille à la cohérence des actions avec la vision fondatrice de l'AACTE.

Démarche stratégique

Le PGS propose une démarche structurée autour des axes suivants :

◆ Analyse de l'écosystème des acteurs de la coopération territoriale

La compréhension des acteurs institutionnels, associatifs, publics, privés et de la société civile engagés dans la coopération territoriale constitue un préalable essentiel à l'action de l'AACTE. Connaître leurs modes d'organisation, leurs missions et leurs champs d'intervention permet d'éviter les chevauchements, d'identifier des complémentarités pertinentes et de mieux orienter les porteurs de projets. Cette connaissance renforce également la crédibilité institutionnelle de l'association et contribue à une intervention plus transparente et plus efficiente. La mise en œuvre de cette démarche sera conduite en étroite collaboration avec le Pôle Coopération et Partenariat.

◆ Immersion territoriale

Pour mener une action pertinente et durable, l'AACTE doit s'appuyer sur une connaissance directe et approfondie des réalités locales. Cela implique une présence régulière sur le terrain, au plus près des collectivités et des populations concernées.

Ces immersions permettent de mieux appréhender le niveau de vie des communautés, leurs difficultés, leurs atouts ainsi que leurs priorités. Elles constituent également un moyen d'évaluer la perception de l'association, d'identifier les acteurs déjà présents et d'analyser la valeur ajoutée de leurs interventions.

L'adhésion des collectivités locales est un levier déterminant pour la réussite des projets. Les initiatives de coopération territoriale doivent se construire avec elles, dans une logique de co-construction et de coresponsabilité. L'implication active des populations dans les processus décisionnels renforce la pertinence des actions et garantit leur pérennité. En donnant la parole aux habitants, notamment dans leurs langues locales, l'AACTE valorise leur expertise du terrain et les positionne comme acteurs centraux de leur propre développement.

◆ Coordination Inter-pôles

La coordination entre les pôles de l'AACTE constitue un élément essentiel pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées par l'association. Afin d'éviter tout fonctionnement en silo, une communication fluide et continue entre les pôles est indispensable.

Dans cette logique, les équipes seront amenées à travailler de manière collaborative, en articulant leurs initiatives et en mutualisant leurs expertises. Des réunions inter-pôles seront organisées régulièrement, réunissant les responsables de chaque pôle ou leurs représentants, afin de suivre l'avancement des activités, harmoniser les actions communes et identifier les modalités de coopération les plus adaptées. Pour faciliter cette dynamique collective, un coordonnateur inter-pôles sera désigné. Il aura pour mission d'assurer la circulation de l'information, de veiller à la mise en œuvre des décisions et de renforcer la synergie entre les différentes entités de l'association.

◆ **Innovation et adaptation**

Pour renforcer sa capacité d'adaptation et anticiper les évolutions des besoins locaux, l'AACTE gagnerait à se doter d'une véritable cellule d'innovation territoriale. Cette structure aurait pour mission d'explorer, d'expérimenter et de proposer de nouvelles approches, outils et technologies au service des collectivités. Elle constituerait un espace agile de réflexion et d'action, dédié à l'amélioration continue des méthodes d'intervention de l'association.

La cellule permettrait d'identifier des solutions innovantes adaptées aux enjeux territoriaux : outils numériques de suivi, dispositifs de participation citoyenne, méthodes de co-construction plus inclusives, technologies facilitant la gouvernance locale ou l'accès à l'information. Elle jouerait également un rôle de veille stratégique pour anticiper les mutations institutionnelles, économiques ou technologiques pouvant impacter les collectivités.

3.2.2. Pôle Juridique et Institutionnel

Le Pôle Juridique et Institutionnel (PJI) est chargé de garantir la sécurité juridique, la conformité réglementaire et la solidité institutionnelle des actions de l'AACTE. Il accompagne également les collectivités territoriales dans la structuration juridique de leurs projets de coopération, en particulier dans le cadre des relations entre collectivités françaises, sénégalaises et d'ailleurs. Ce pôle contribue directement à la mission de l'association : favoriser un accès équitable à la coopération décentralisée pour l'ensemble des collectivités sénégalaises.

Objectifs stratégiques

Le PJI poursuit cinq objectifs principaux :

- Assurer la sécurité juridique et la conformité des activités de l'association afin de prévenir tout risque juridique ;
- Accompagner juridiquement les collectivités territoriales engagées dans des partenariats de coopération ;
- Produire et diffuser une expertise juridique en matière de coopération territoriale ;
- Mettre en place une veille juridique sur les évolutions législatives et réglementaires ;
- Renforcer la crédibilité institutionnelle de l'association auprès des partenaires publics et internationaux.

Axes stratégiques d'action

Axe 1 : Sécurisation juridique interne de l'association

L'objectif est de garantir la conformité des activités de l'association avec le cadre juridique applicable aux associations (notamment la loi de 1901) et aux projets de coopération internationale.

Actions prioritaires :

- Réaliser un audit juridique des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- Élaborer un guide interne de conformité juridique ;
- Veiller au respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- Formaliser les procédures juridiques internes de l'association.

Livrables :

- Guide juridique interne de fonctionnement ;
- Modèles de documents juridiques : convention de partenariat, protocole d'accord, convention de mécénat, convention de bénévolat, charte éthique et de gouvernance ;
- Tableau de suivi de conformité réglementaire.

Axe 2 : Appui juridique aux collectivités territoriales

L'objectif est de faciliter l'accès des collectivités sénégalaises aux mécanismes de coopération décentralisée en leur apportant un appui juridique et institutionnel.

Actions prioritaires :

- Élaboration de fiches juridiques pédagogiques sur : le cadre juridique de la coopération décentralisée, les procédures de signature des conventions de partenariat, les mécanismes de financement international, les obligations juridiques des collectivités partenaires ;
- Assistance à la rédaction et à la sécurisation de documents juridiques : conventions de coopération, protocoles d'entente, accords institutionnels, cadres de gouvernance de projets ;
- Appui à la structuration institutionnelle des projets territoriaux : accompagnement dans les procédures de délibération des collectivités, clarification des responsabilités institutionnelles, sécurisation des engagements contractuels.

Livrables :

- Base documentaire juridique ;
- Modèles contractuels standardisés ;
- Sessions d'information et webinaires juridiques destinés aux élus et aux agents territoriaux.

Axe 3 : Veille juridique et prospective

Il s'agit d'assurer un suivi permanent des évolutions du cadre juridique national et international relatives à la coopération territoriale.

Domaines de veille :

- Droit des collectivités territoriales ;
- Coopération décentralisée ;
- Droit des associations et des ONG ;
- Réglementation des financements internationaux ;
- Régime juridique des subventions.

Méthodes :

- Production d'un bulletin de veille juridique semestriel ;
- Élaboration de notes d'analyse juridique en cas d'évolution réglementaire majeure ;
- Collaboration avec des universités, juristes et étudiants en droit public.

Axe 4 : Renforcement institutionnel et production d'expertise

L'objectif consiste à contribuer à la reconnaissance institutionnelle de l'AACTE en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la coopération territoriale.

Actions :

- Élaboration d'une doctrine institutionnelle sur la coopération territoriale afin de garantir une stabilité de nos positions ;
- Participation à des rencontres et séminaires sur la coopération internationale des collectivités territoriales ;
- Production d'analyses comparatives sur les cadres institutionnels français et sénégalais ;
- Contribution aux réflexions relatives aux politiques territoriales et au développement durable.

Résultat attendu : Positionner l'association comme une source d'expertise reconnue auprès des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels.

Coordination avec les autres pôles

Le Pôle Juridique et Institutionnel travaille en coordination avec les autres pôles de l'AACTE :

- **Pôle Gouvernance et Stratégie :** validation juridique des orientations et décisions stratégiques ;
- **Pôle Coopération et Partenariats :** rédaction et sécurisation des conventions de coopération ;
- **Pôle Formation et Pédagogie :** contribution aux modules de formation destinés aux élus et aux agents territoriaux ;
- **Pôle Communication et Valorisation :** diffusion et vulgarisation des contenus juridiques ;
- **Pôle Finances et Logistique :** conformité juridique des financements, subventions et partenariats.

3.2.3. Pôle Finances et Logistique

Le Pôle Finances et Logistique est un pôle support et stratégique. À la fois garant de la solidité financière et facilitateur opérationnel, il assure les conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace et durable des actions de l'AACTE.

Objectifs

- **Garantir la viabilité financière :** veiller à ce que l'association dispose toujours des ressources nécessaires, grâce à un suivi rigoureux des dépenses et des recettes ;
- **Assurer la transparence :** chaque dépense doit pouvoir être expliquée et justifiée.

La transparence financière est la base de la confiance envers nos membres, partenaires et financeurs ;

- **Appuyer l'organisation logistique** : créer des procédures claires pour que les tâches du quotidien : réunions, déplacements, événements se déroulent sans friction ;
- **Soutenir les projets des collectivités** : accompagner les collectivités partenaires avec un appui technique sur la gestion, l'organisation et la recherche de financements ;
- Sécuriser les financements nécessaires au fonctionnement et aux projets de l'association ;
- Mettre en place des outils simples, accessibles à tous les membres du pôle ;
- Appuyer la mise en œuvre des projets en anticipant les besoins en ressources et en organisation ;
- Garantir la traçabilité financière pour répondre aux exigences des financeurs et renforcer la crédibilité de l'association.

Axes stratégiques

Axe 1 : Gestion financière

Objectifs :

Suivi du budget, gestion des dépenses et des recettes, préparation des bilans. Une gestion saine est la condition pour agir durablement ;

Axe 2 : Recherche de financements

Objectifs :

Identifier les sources disponibles, rédiger les dossiers de demande et entretenir les relations avec les financeurs pour diversifier les ressources ;

Axe 3 : Organisation logistique

Objectifs :

Mettre en place des procédures claires, des outils de planification et une coordination efficace entre les pôles de l'association.

3.3.3. Pôle Formation et Pédagogie

Le Pôle Formation et Pédagogie joue un rôle central dans la diffusion des savoirs et le développement des compétences. Il a pour mission de concevoir et d'animer des dispositifs pédagogiques destinés aussi bien aux collectivités territoriales qu'aux membres de l'association, afin de renforcer leur compréhension des enjeux territoriaux, leurs compétences et leur capacité à conduire des projets de coopération.

Démarche et actions

◆ Diagnostic des besoins en formation

Objectif : identifier les besoins des bénéficiaires et partenaires.

Actions :

- Analyser les besoins en compétences des membres / partenaires territoriaux ;
- Réaliser des questionnaires ou entretiens avec les acteurs locaux ;
- Identifier les priorités (coopération territoriale, gestion de projet, gouvernance, etc.).

Livrables : rapport de diagnostic des besoins ; liste priorisée des formations à développer.

◆ Conception des programmes de formation

Objectif : créer une offre de formation adaptée.

Actions :

- Définir les objectifs pédagogiques ;
- Concevoir les modules : contenus, méthodes pédagogiques, durée ;
- Préparer les supports : présentations, guides pratiques, études de cas territoriales ;
- Identifier des formateurs ou experts partenaires.

Livrables : catalogue de formations AACTE ; fiches pédagogiques des modules.

◆ Organisation et mise en œuvre des formations

Objectif : assurer le bon déroulement des sessions.

Actions :

- Planifier le calendrier annuel de formation ;
- Organiser : lieux de formations en ligne, en présentiel, la logistique, les inscriptions... ;
- Coordonner les intervenants.

Livrables : planning annuel des formations ; rapports de session.

◆ Suivi et évaluation

Objectif : mesurer l'impact des formations.

Actions :

- Mettre en place des questionnaires de satisfaction ;
- Évaluer l'acquisition des compétences ;
- Analyser les retours des participants ;
- Ajuster les contenus.

Livrables : rapport d'évaluation ; recommandations d'amélioration.

3.2.4. Pôle Coopération et Partenariat

Le Pôle Coopération et Partenariat (PCP) occupe une place centrale dans la dynamique stratégique de l'association. Véritable interface entre collectivités, organisations de la société civile, acteurs économiques, universités et diasporas, le pôle agit à la fois comme connecteur d'acteurs, ingénierie de projets et plateforme de coopération, facilitant l'émergence, la structuration et la mise en œuvre d'initiatives territoriales ambitieuses.

Le PCP a pour objectif de créer des partenariats durables entre acteurs territoriaux pour développer des projets à impact dans des domaines comme : développement local, économie sociale et solidaire, innovation territoriale, formation et jeunesse, entrepreneuriat, transition écologique, coopération culturelle.

Positionnement du pôle

Le PCP doit jouer 3 rôles clés :

- **Connecteur d'acteurs** : mettre en relation les différents acteurs des collectivités, universités, associations, entrepreneurs, ONG, diasporas, etc. ;
- **Ingénierie de projets** : aider à monter des projets de coopération et de développement, répondre à des appels à projets internationaux ;
- **Plateforme de coopération** : créer un espace d'échange entre acteurs territoriaux.

Axes stratégiques

Axe 1 : Structurer un réseau de coopération multi-territoires

Actions :

- Création d'un écosystème de coopération couvrant : France, Sénégal, Afrique, Europe. ... partout où l'opportunité se présente ;
- Identification des acteurs : associations, universités, collectivités territoriales, entrepreneurs, ONG locales... ;
- Mise en place d'un réseau de partenaires : un club partenaire, une base de données acteurs, un groupe de travail de coopération ;
- Organisation d'événements : rencontres, webinaires, ateliers de coopération.

Axe 2 : Développer des projets pilotes répliquables

Objectif : lancer 3 à 5 projets concrets de coopération.

Domaines possibles :

1. **Entrepreneuriat et innovation** : programmes d'incubation croisée ; accompagnement d'entrepreneurs sénégalais ; missions d'experts.
2. **Jeunesse et formation** : échanges étudiants ; programmes de mentorat ; formations

professionnelles.

3. Développement territorial : projets ESS ; agriculture durable ; projets numériques.

Actions : identification des besoins locaux ; montage de consortiums ; recherche de financements ; coordination des projets.

Axe 3 : Mobiliser des financements

Objectif : assurer la viabilité financière des projets.

- *Financements publics* : collectivités territoriales ; coopération décentralisée ; programmes européens ; agences de développement. *Fondations* : fondations d'entreprise ; fondations internationales.
- *Financements privés* : mécénat ; partenariats entrepris ; sponsoring.

Actions : veille appels à projets ; montage de dossiers ; création de partenariats financiers.

Axe 4 : Visibilité et influence

Objectif : positionner l'association comme acteur majeur de la coopération territoriale entre les collectivités sénégalaises, françaises et celles à l'international.

Actions :

- Organisation d'un forum annuel Bordeaux–Sénégal ;
- Publication d'études ;
- Communication sur les projets ;
- Participation à des réseaux internationaux.

3.2.5. Pôle International et Diaspora

Le Pôle International et Diaspora (PID) occupe une place structurante au sein de l'AACTE. Il est le bras extérieur de l'association : il porte son rayonnement, son ancrage international et sa capacité à connecter les territoires avec des ressources humaines, institutionnelles, financières et techniques.

Objectifs

- Structurer la présence de l'AACTE à l'étranger (représentations, antennes pays) ;
- Animer et mobiliser la diaspora comme ressource stratégique ;
- Développer les coopérations internationales à forte valeur ajoutée ;
- Favoriser l'intégration des territoires nationaux dans des réseaux mondiaux ;
- Assurer un rôle diplomatique, technique et stratégique auprès des partenaires.

Vision stratégique

Le PID s'appuie sur trois piliers stratégiques :

1. Déployer et animer les représentations internationales de l'AACTE

Le PID pilote : la structuration et l'animation des représentations existantes ; l'ouverture de nouvelles antennes (Afrique, Europe, diaspora) en cohérence avec les priorités stratégiques ; la coordination des actions internationales entre pôles.

2. Mobiliser la diaspora comme acteur clé du développement territorial

Le PID a pour ambition de structurer une communauté diasporique AACTE, organisée, mobilisée et engagée. La diaspora constitue une ressource essentielle pour l'association, capable de contribuer à : l'ingénierie de projets ; les transferts de compétences ; le mentorat pour les jeunes ; l'innovation territoriale ; le financement de projets (mécénat, crowdfunding diaspora) ; la construction de ponts internationaux.

3. Développer des partenariats internationaux structurants

Le PID agit comme facilitateur et négociateur auprès des : organisations internationales (PNUD, ONU-Habitat, Banque mondiale, BAD, etc.) ; programmes européens ; collectivités étrangères ; réseaux universitaires transnationaux ; fondations et bailleurs internationaux.

Axes stratégiques

Axe 1 : Structuration des représentations internationales

Objectifs :

Création, consolidation ou réactivation des Antennes Pays (ex. Europe, Sénégal, Afrique de l'Ouest) ; élaboration de mandats précis pour chaque représentation ; mise en place de cadres d'action harmonisés au niveau international.

Axe 2 : Mobilisation structurée de la diaspora

Objectifs :

Création d'un réseau diaspora AACTE (professionnels, experts, entrepreneurs) ; lancement de programmes de mentorat, transferts de compétences et missions volontaires ; valorisation des initiatives diasporiques (événements, publications, plateformes).

Axe 3 : Coopération internationale multi-échelles

Objectifs :

Développement de partenariats avec collectivités étrangères, universités, réseaux internationaux ; co-construction de projets transnationaux dans les thématiques clés : gouvernance locale, innovation publique, économie sociale et solidaire, jeunesse et formation ; transition écologique et numérique.

Axe 4 : Diplomatie territoriale et rayonnement international

Objectifs :

Organisation d'événements internationaux (conférences, forums, webinaires) ; participation aux réseaux et coalitions internationales ; promotion de l'AACTE dans les espaces internationaux de référence.

3.2.6. Pôle Communication et Valorisation

Le Pôle Communication et Valorisation a pour mission de renforcer la visibilité de l'AACTE, de faire connaître ses actions et de valoriser l'impact de la coopération territoriale auprès des collectivités, partenaires, institutions et du grand public. Il constitue le bras stratégique de diffusion de l'image, des projets et des résultats de l'association.

Vision stratégique

- **Une association visible et reconnue** : faire de l'AACTE une marque territoriale forte, identifiable par ses valeurs : coopération, innovation, efficacité et ancrage territorial.
- **Une communication au service de l'impact** : accroître la compréhension et l'appropriation des actions menées, en mettant l'accent sur les résultats concrets pour les territoires, les innovations portées et l'implication de la diaspora.
- **Un réseau animé et mobilisé** : renforcer l'engagement des membres, des partenaires et des antennes à l'étranger par une communication structurée, participative, régulière et inclusive.

Objectifs stratégiques

- Assurer la cohérence et la qualité de l'image institutionnelle de l'AACTE (charte graphique, messages clés, identité narrative) ;
- Valoriser les initiatives et projets portés par les pôles, les représentations étrangères et les partenaires ;
- Renforcer la notoriété de l'AACTE aux échelles locales, nationales et internationales ;
- Fluidifier l'information interne pour garantir une communication claire entre le Bureau, les pôles et les antennes ;
- Développer des outils numériques modernes pour soutenir la participation, la diffusion et la mobilisation des communautés territoriales et diasporiques ;
- Positionner l'AACTE comme référence dans la coopération territoriale innovante, la transition écologique/numérique et la mobilisation de la diaspora.

Axes d'intervention

Axe 1 : Communication institutionnelle

Objectifs :

Elaboration et mise à jour de la stratégie de communication globale (annuelle, triennale) ; harmonisation des supports ; production de contenus institutionnels ; animation de la relation presse et des relations institutionnelles.

Axe 2 : Valorisation des projets

Objectifs :

Création de formats de mise en récit : fiches projets, récits d'innovations, capsules vidéo, témoignages ; couverture médiatique et documentaire des activités des pôles.

Axe 3 : Communication numérique

Objectifs :

Gestion et animation des plateformes : site web, réseaux sociaux, newsletters, intranet des pôles ; mise en place d'une stratégie éditoriale trimestrielle.

Axe 4 : Mobilisation et animation communautaire

Objectifs :

Animation de la communauté des membres et sympathisants ; organisation de campagnes thématiques (transition, diaspora, coopération locale).

Axe 5 : Mesure de performance et suivi

Objectifs :

Indicateurs clés : visibilité, engagement, perception, portée des actions ; bilans trimestriels remis au Bureau ; ajustements continus de la stratégie.

Articulation avec les autres pôles

- **Pôle Gouvernance et Stratégie** : mise en cohérence des messages et discours avec la vision globale de l’AACTE.
- **Pôle Juridique et Institutionnel** : validation des contenus sensibles et institutionnels ; conformité des supports aux réglementations.
- **Pôle Coopération et Partenariats** : valorisation des projets partenariaux ; production de supports et contenus pour les rencontres interinstitutionnelles.
- **Pôle Formation et Pédagogie** : co-construction de supports pédagogiques et audiovisuels ; promotion des sessions de formation.
- **Pôle Finances et Logistique** : préparation des dossiers de financement ; coordination logistique des événements.
- **Pôle International et Diaspora** : couverture et valorisation des actions menées par les antennes à l’étranger ; contribution à l’animation du réseau diasporique.

Conclusion — Partie I

L’organisation fonctionnelle de l’AACTE, structurée autour de sept pôles complémentaires, constitue un cadre solide pour assurer la cohérence, l’efficacité et la montée en puissance de l’action de l’association. Grâce à une répartition claire des responsabilités, à des mécanismes de coordination transversale et à des expertises spécifiquement mobilisées au sein de chaque pôle, l’AACTE dispose d’une architecture opérationnelle capable de répondre aux enjeux de coopération territoriale, d’innovation, de formation et de rayonnement international. Cette structuration renforce la capacité collective à mettre en œuvre la feuille de route 2026–2027 et à accompagner durablement les collectivités dans leurs projets de développement.

4. Phasages, objectifs, livrables et indicateurs

L’AACTE ambitionne de structurer progressivement son action sur la période 2026–2027 en suivant une trajectoire méthodique articulée en plusieurs étapes complémentaires.

Il s’agit, dans un premier temps, de consolider l’organisation interne de l’association et d’installer une gouvernance opérationnelle solide. Une fois cette base établie, l’AACTE entend approfondir sa compréhension de l’écosystème territorial, cartographier les acteurs clés et développer un réseau partenarial stratégique.

Sur cette base, l’association procédera à l’identification ciblée des acteurs territoriaux prioritaires dans le contexte sénégalais, avant de conduire des diagnostics et études de terrain afin de mieux appréhender leurs besoins, leurs dynamiques et leurs capacités.

Les enseignements issus de ces analyses permettront ensuite de faciliter des mises en relation pertinentes, de favoriser l’émergence de coopérations et d’accompagner la construction progressive de synergies opérationnelles à la fois horizontales (entre collectivités sénégalaises) et verticales (coopérations territoriales avec des acteurs internationaux).

Enfin, la dernière étape consistera à formaliser les partenariats identifiés, à structurer des dispositifs de coopération durables et à soutenir leur mise en œuvre à travers un accompagnement adapté.

Pour chacune de ces phases, seront définis systématiquement :

- Des **objectifs clairs**, permettant d’orienter l’action et d’en préciser les finalités ;
- Des **attendus ou livrables** concrets, garantissant une production identifiable à chaque étape ;
- Des **indicateurs de suivi**, assurant un pilotage rigoureux, une évaluation continue et une amélioration progressive de la démarche.

4.1. Phase 1 : Structuration et gouvernance opérationnelle

Période : Février → fin mars 2026

Cette première phase vise à doter l’AACTE des fondations indispensables à son fonctionnement, en consolidant sa gouvernance, en structurant sa présence numérique et en finalisant l’ensemble des dispositifs statutaires et administratifs nécessaires à sa reconnaissance officielle.

Objectifs clés

- Finaliser la gouvernance (Bureau, responsables de pôles, postes statutaires à pourvoir : Trésorier, Secrétaire général) ;
- Finaliser le déploiement de la plateforme numérique et ouvrir les comptes officiels de l’AACTE sur les différents canaux de communication (LinkedIn, YouTube, etc.). L’association souhaite également se doter d’une charte graphique, de kits de communication ainsi que d’une base documentaire interne destinée au partage des ressources entre les membres. Cet objectif relève principalement du Pôle Communication, en étroite collaboration avec le Vice-Président ;
- Finaliser l’ensemble des documents statutaires et de conformité notamment la charte éthique et le règlement intérieur puis procéder au dépôt du dossier en préfecture en vue d’obtenir la reconnaissance officielle de l’association. Le Pôle Juridique est appelé à accompagner le Président dans la préparation des documents, à sécuriser leur conformité, puis à reprendre la main sur l’ensemble de la procédure administrative.

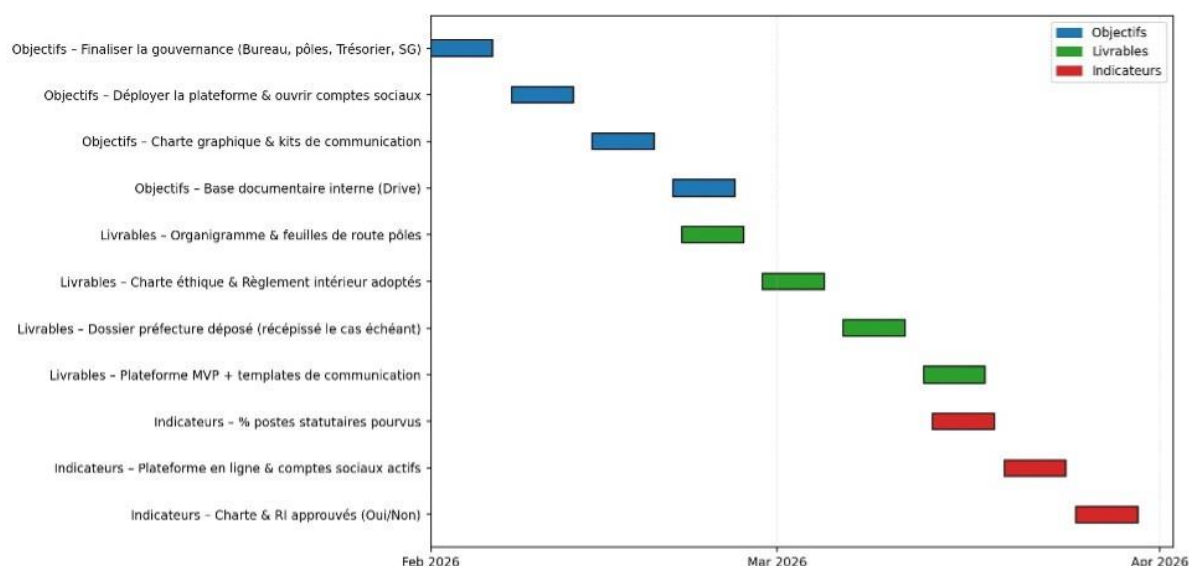
Livrables / attendus

- Organigramme validé et feuilles de route des pôles stabilisées ;
- Charte éthique et règlement intérieur adoptés en Bureau ;
- Dossier de déclaration en préfecture déposé (accusé de réception), puis récépissé si disponible ;
- Plateforme numérique, charte graphique, templates.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Cible
Postes statutaires pourvus	100% au 31 mars 2026
Dossier préfecture déposé	Oui / Non
Mise en ligne de la plateforme numérique	Oui / Non
Comptes sociaux créés	Minimum 2
Charte éthique et RI approuvés en Bureau	Oui / Non

FIGURE 1 : Structuration et gouvernance opérationnelle)



4.2. Phase 2 : Comprendre l'écosystème et mise en réseau

Période : Avril → fin juillet 2026

Après l'obtention de sa reconnaissance juridique, l'AACTE engage une deuxième phase essentielle visant à approfondir sa connaissance de l'écosystème territorial sénégalais et à structurer son ancrage partenarial. Cette étape consiste à cartographier les acteurs clés de la coopération, à identifier et prioriser les collectivités pilotes, à constituer un réseau solide de partenaires et à bâtir une base de contacts des acteurs rencontrés.

Objectifs clés

- Cartographier l'écosystème des collectivités sénégalaises en matière de coopération (acteurs institutionnels, publics, privés, associatifs, académiques) ;
- Prioriser et identifier des collectivités cibles/pilotes (tests) sur la base d'un travail de recherche et de documentation (état des lieux des connaissances actuelles) ;
- Constituer un réseau de partenaires et créer une base de contacts.

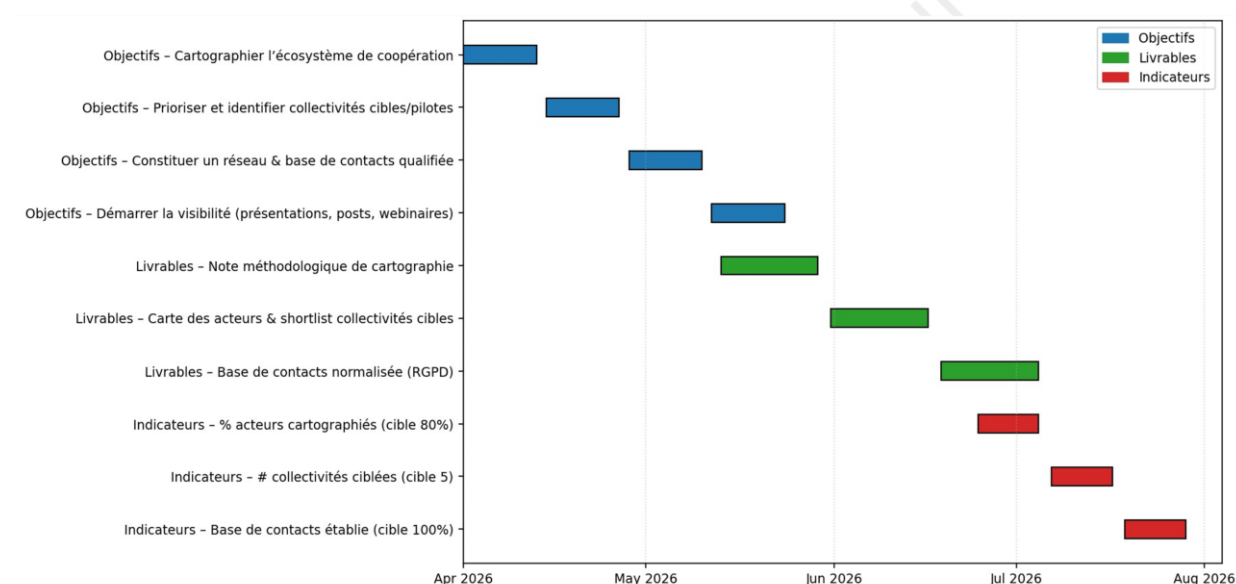
Livrables / production

- Note méthodologique de cartographie des acteurs (sources, critères de ciblage et de priorisation des collectivités) ;
- Carte des acteurs (mapping visuel) + shortlist de collectivités cibles.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Cible
Acteurs cartographiés	80%
Collectivités ciblées	5
Base de contacts établie	100%

FIGURE 2 : Comprendre l'écosystème et Mise en réseau (après reconnaissance juridique)



4.3. Phase 3 : Rencontres et diagnostics (collectivités /universitaires)

Période : Août → fin octobre 2026

Cette troisième phase marque l'entrée de l'AACTE dans une dynamique d'intervention de terrain, au plus près des collectivités et des acteurs académiques. Elle vise à recueillir de manière structurée les besoins, priorités et attentes des collectivités à travers des diagnostics rapides, tout en développant des partenariats universitaires permettant d'impliquer des étudiants dans des missions d'analyse, de recherche et de pré-diagnostic.

Objectifs clés

- Recueillir besoins et priorités des collectivités (diagnostics rapides) ;
- Nouer des partenariats universitaires pour intégrer des étudiants (stages, projets tutorés, missions de diagnostic) ;
- Préparer un portefeuille d'idées-projets coconstruits.

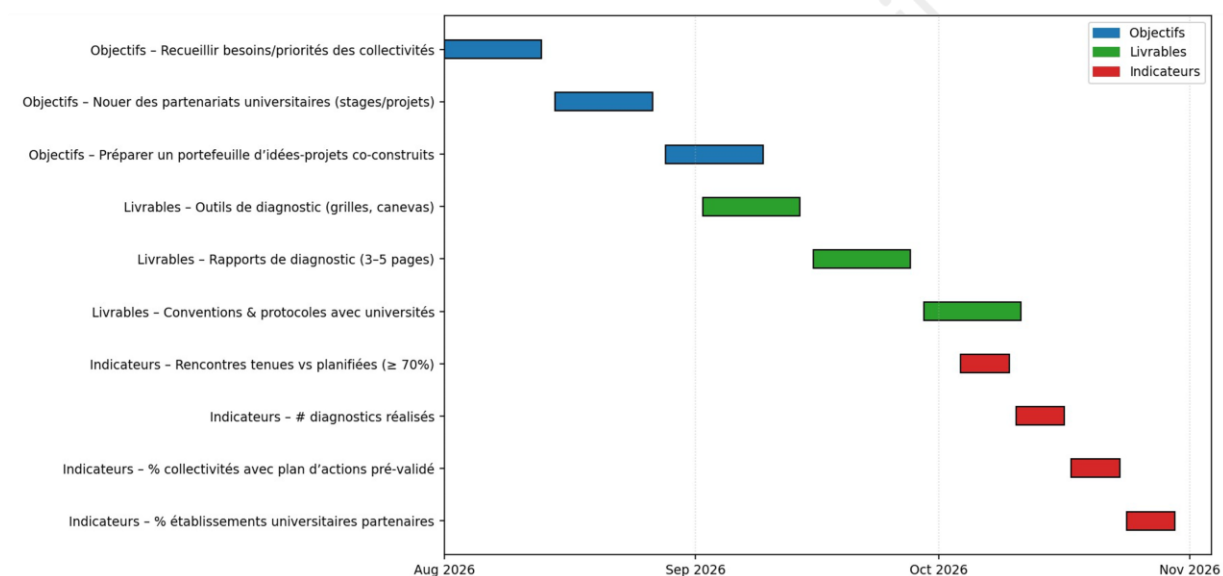
Livrables / production

- Outils de diagnostic (grilles d'entretien, canevas de fiche-projet) ;
- Rapports de diagnostic par collectivité (version courte 3–5 pages) ;
- Protocoles d'accord avec les universités (convention type, calendrier, tuteurs).

Indicateurs de suivi

Indicateur	Cible
Rencontres tenues vs planifiées	≥ 70%
Diagnostics réalisés	À définir
% collectivités avec plan d'actions pré-validé	À définir
% établissements universitaires partenaires	À définir

FIGURE 3 : Rencontres et diagnostics (collectivités / universitaires)



4.4. Phase 4 : Mise en lien et facilitation (bilatéral / multilatéral)

Période : Novembre 2026 → début 2027

La quatrième phase constitue un moment clé de mise en convergence entre les acteurs identifiés et les dynamiques révélées lors des diagnostics. Elle vise à orchestrer des échanges bilatéraux et multilatéraux afin de favoriser la compréhension mutuelle, l’alignement des priorités et l’émergence d’intérêts communs.

Objectifs clés

- Organiser des échanges bilatéraux/multilatéraux (tables rondes, ateliers de co-conception) ;
- Identifier et cadrer les axes de coopération (priorités, résultats, jalons) ;
- Co-définir des feuilles de route partenariales (par collectivité/partenariat).

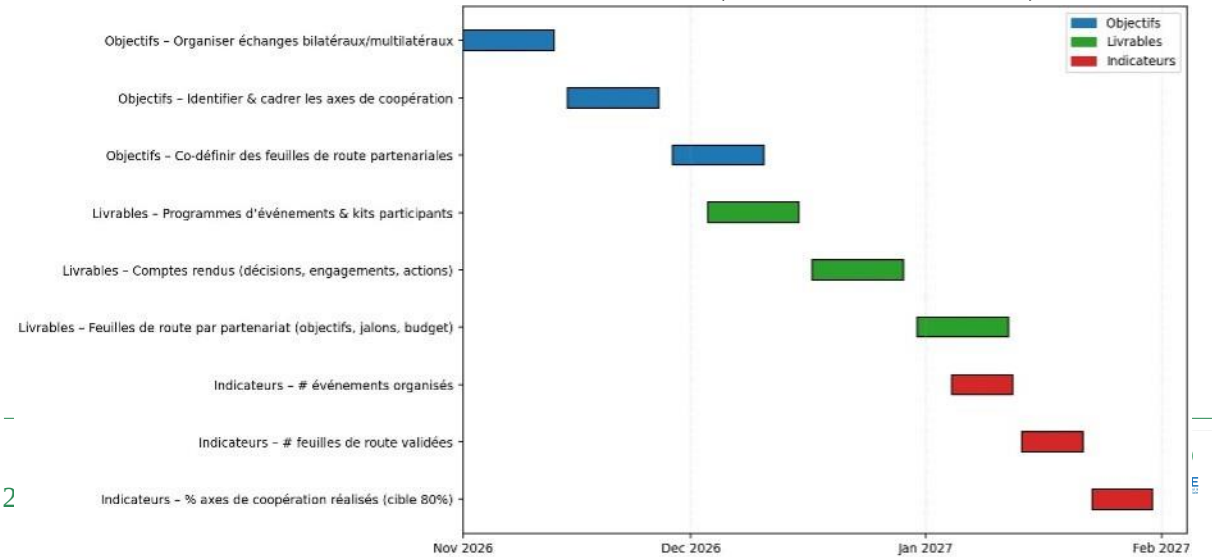
Livrables / production

- Programmes d’événements (agendas, intervenants, kits participants) ;
- Comptes rendus de réunions (décisions, engagements, actions) ;
- Feuilles de route partenariales (1 par partenariat), avec objectifs, planning, rôles, budget estimatif.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Cible
Événements organisés	À définir
Feuilles de route partenariales validées	À définir
% d’axes de coopération réalisés	80%

FIGURE 4 : Mise en lien et facilitation (bilatéral / multilatéral)



4.5. Phase 5 : Formalisation et accompagnement (mise en œuvre + financement)

Période : Année 2027

Cette cinquième phase marque le passage de la coopération à l'action opérationnelle. Elle consiste à formaliser les partenariats établis à travers des conventions sécurisées juridiquement, tout en soutenant activement la mobilisation des financements nécessaires via la préparation de dossiers, la réponse aux appels à projets et la recherche de cofinancements.

Objectifs clés

- Formaliser les partenariats (conventions), sécuriser conformité juridique ;
- Soutenir la recherche de financements (dossiers, appels, cofinancements) ;
- Accompagner la mise en œuvre (coordination interacteurs) ;
- Mettre en place un plan de suivi-évaluation (cadre logique, indicateurs, reporting).

Livrables / production

- Conventions signées + Matrice des engagements ;
- Dossiers de financement soumis (calendrier des appels) ;
- Plan suivi-évaluation (cadre logique, fiches indicateurs, calendrier de collecte, templates de rapports) ;
- Rapports d'avancement trimestriels et bilan annuel.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Cible
Nombre de conventions signées	À définir
Financements demandés vs obtenus	≥ 40% de réussite
% projets avec plan suivi-évaluation opérationnel	100%
Taux d'exécution des feuilles de route	jalons tenus ≥ 80%
Taux de satisfaction des partenaires à 6 et 12 mois	≥ 7/10

FIGURE 5 : Formalisation et accompagnement (mise en œuvre + financement)

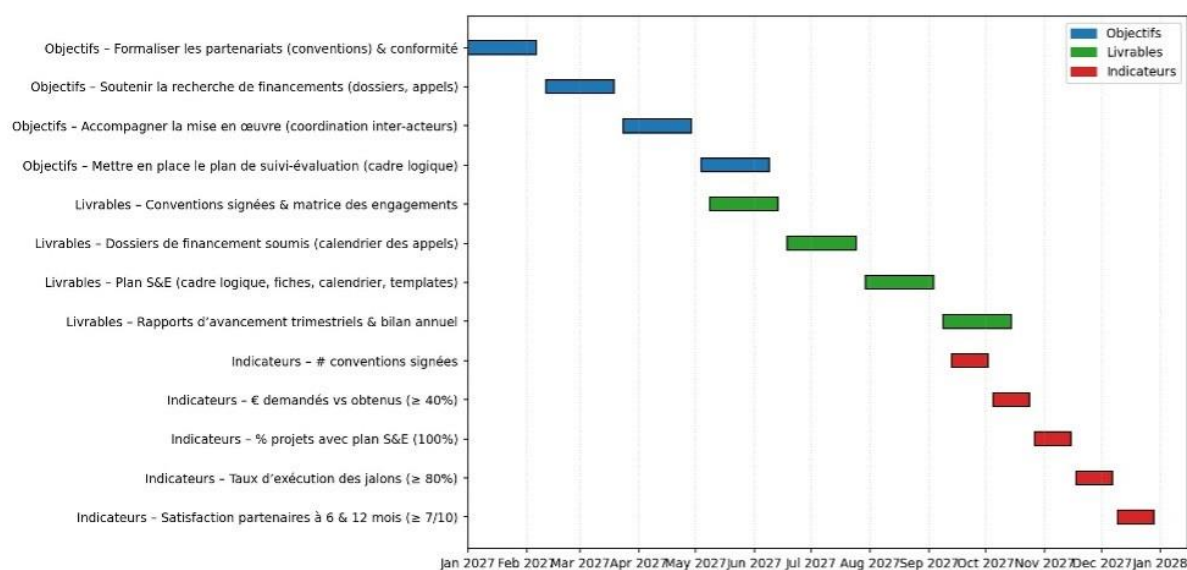
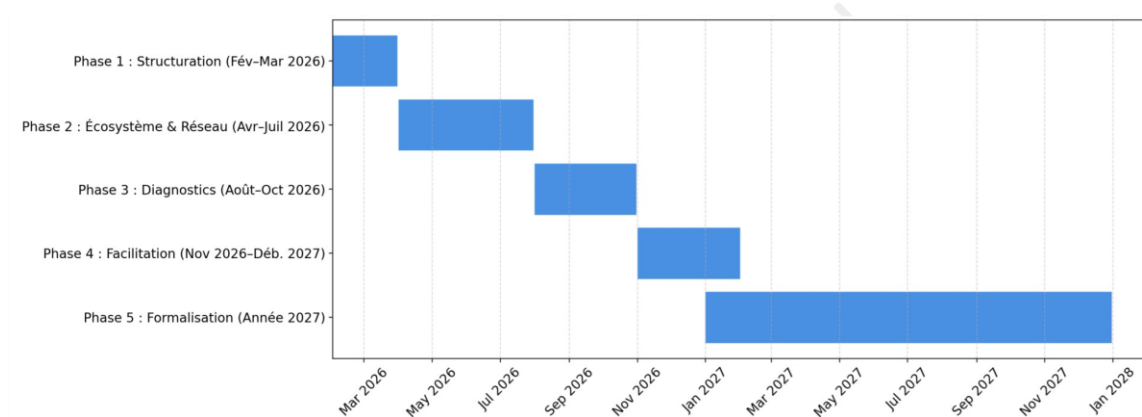


FIGURE 6 : Feuille de route globale AACTE 2026-2027



Conclusion — Partie II

La feuille de route 2026–2027 de l’AACTE trace une trajectoire claire, progressive et structurée, permettant à l’association de s’établir durablement comme un acteur crédible, reconnu et opérationnel de la coopération territoriale entre les collectivités sénégalaises et celles en dehors des frontières nationales. Elle repose sur une logique de montée en puissance articulée en cinq phases complémentaires, chacune dotée d’objectifs précis, de livrables attendus et d’indicateurs de suivi permettant de piloter efficacement l’action. Dans son ensemble, cette feuille de route donne à l’AACTE une vision claire et une méthodologie rigoureuse pour se développer, gagner en légitimité et produire des résultats tangibles. Elle constitue ainsi un outil stratégique essentiel pour accompagner l’AACTE dans la réalisation de sa mission et l’atteinte de ses ambitions à l’horizon 2027.

5 Plan de renforcement des ressources humaines

La mise en œuvre de la feuille de route 2026–2027 nécessite une mobilisation progressive et structurée des ressources humaines de l’AACTE. Le Plan RH vise à identifier les compétences disponibles, les besoins complémentaires et les renforts nécessaires pour garantir l’efficacité opérationnelle de l’association.

Compétences disponibles

L’AACTE s’appuie sur un réseau de membres engagés, disposant de compétences variées dans les domaines suivants :

- Ingénierie territoriale et développement local ;
- Coopération internationale et partenariats institutionnels ;
- Formation, pédagogie et animation ;
- Expertise juridique et institutionnelle ;
- Gestion financière, logistique et organisationnelle ;
- Communication, valorisation et mobilisation de la diaspora.

Ces compétences constituent une base solide pour initier les premières phases de la feuille de route.

Compétences à renforcer

Certaines expertises devront être consolidées pour accompagner la montée en puissance de l’association, notamment :

- Gestion de projets territoriaux complexes ;
- Recherche de financements et montage de dossiers ;
- Communication stratégique et production de contenus ;
- Analyse territoriale et conduite de diagnostics de terrain ;
- Coordination internationale et animation d’antennes pays.

L’identification de ces besoins permettra d’orienter les recrutements, les partenariats et les actions de formation.

Besoins en formation

Pour renforcer les capacités internes, plusieurs axes de formation sont envisagés :

- Méthodologie de projet et ingénierie territoriale ;
- Gestion administrative et financière des associations ;
- Outils numériques collaboratifs ;
- Communication institutionnelle et relations partenaires ;
- Approche interculturelle et coopération internationale.

Ces formations visent à professionnaliser progressivement les membres et responsables de pôles.

Besoins en renforts humains

Afin de soutenir les activités opérationnelles, l’AACTE prévoit de mobiliser :

- **Des stagiaires**, notamment en communication, gestion de projet, analyse territoriale ;
- **Des volontaires**, pour appuyer les actions de terrain, l’animation et la logistique ;
- **Des consultants**, pour des missions spécifiques nécessitant une expertise pointue (diagnostics, études, ingénierie de projet, communication stratégique).

Ces renforts permettront d’assurer une montée en charge progressive et maîtrisée de l’association.

6. Budget prévisionnel 2026-2027

La mise en œuvre de la feuille de route nécessite une vision claire des ressources financières indispensables au fonctionnement de l'AACTE et à la réalisation de ses missions. Le budget prévisionnel ci-dessous présente les besoins estimés pour la période 2026–2027. Il constitue un outil de pilotage et un support à la recherche de financements.

Coûts de fonctionnement

Ces dépenses prévisionnelles couvrent les besoins essentiels au fonctionnement administratif et numérique de l'association.

Postes	Description	Estimation annuelle
Domiciliation et frais administratifs	Assurances, comptabilité, Outils de gestion	800 €
Outils numériques	Hébergement plateforme, nom de domaine, outils collaboratifs	1 200 €
Communication institutionnelle	Identité visuelle, supports, site web, Réseaux sociaux	1 500 €
Réunions internes / logistique	Déplacements ponctuels, matériel, documentation	2000 €
Total fonctionnement		5 500€

Coûts des missions

Ces coûts concernent les déplacements, diagnostics et actions de terrain nécessaires à la mise en œuvre de la coopération territoriale.

Type de mission	Description	Estimation
Déplacement terrain (Sénégal)	Transport, hébergement, Restauration	4 000 € /mission
Diagnostics territoriaux	Collecte de données, ateliers, Consultants ponctuels	5 000 €/diagnostic
Rencontres institutionnelles	Déplacements, logistique, Documentation	3 000 €/déplacement
Animation des antennes Pays	Coordination, communication, Appui logistique	2 000 €/an
Total mission		14 000€

Coûts des événements

Ces dépenses concernent l'organisation d'ateliers, de rencontres et du séminaire annuel.

Événements	Description	Estimation
Ateliers territoriaux	Location salle, matériel communication	2 000 €/ atelier
Séminaire annuel AACTE	Organisation, intervenants, logistique	8 000 €
Rencontres diaspora	Mobilisation, communication, coordination	3 000 €
Total mission		13 000€

Besoins en renforts humains

Ces coûts correspondent aux appuis ponctuels nécessaires pour renforcer les capacités opérationnelles de l'association.

Type de renfort	Description	Estimation
Stagiaires	Gratification légale (2 à 3 mois)	600 €/ stagiaire/mois
Volontaires	Indemnités Ou frais de mission	500 €/volontaire
Consultants	Appui ponctuel (Diagnostic, communication, ingénierie)	1 500 €/mission
Total mission		2 600€

Synthèse du budget prévisionnel

Catégorie	Estimation
Fonctionnement	5 500 €
Missions	14 000 €
Evénements	13 000 €
Renforts humains	2 600 €
Total	35 100 €

7. Modalités de financement de l'AACTE

Pour couvrir ces besoins, l'AACTE mobilisables selon les thématiques, plusieurs sources de financements complémentaires. L'association pourra ainsi répondre à des appels à projets nationaux, européens et internationaux, mais également solliciter des aides financières directes auprès d'acteurs institutionnels, territoriaux, multilatéraux ou privés.

Ces dispositifs de financement qu'ils relèvent de la coopération décentralisée, du développement territorial, de la jeunesse, de l'innovation publique, de la formation ou de la gouvernance constituent un levier déterminant pour accompagner la montée en puissance de l'AACTE, structurer ses projets et sécuriser la mise en œuvre de partenariats durables.

7.1. Financeurs stratégiques

Ces financeurs sont structurants, récurrents et alignés avec les thématiques centrales de l'AACTE : coopération territoriale, ingénierie, gouvernance, formation, innovation publique.

- **Dispositif conjoint franco-sénégalais (MEAE / MUCTAT)**

Ce dispositif, créé en 2013, apporte un appui technique et financier aux projets de coopération décentralisée entre collectivités françaises et sénégalaises, avec une contribution des deux ministères pouvant aller jusqu'à 70 % du budget global, plafonnée à 25 000 euros par projet. Les projets s'exécutent sur 12 mois maximum, avec une participation minimale de 20 % des collectivités françaises et 10 % des collectivités sénégalaises. Les thématiques prioritaires sont la gouvernance locale, la formation, le développement économique et l'agroécologie. L'appel 2026 devrait suivre le même calendrier que l'appel 2025 (ouverture en janvier, clôture en mars, comité de sélection en mai).

- **AFD, Initiatives OSC (Organisation de la Société Civile)**

L'AFD publie chaque année deux Appels à manifestation d'intention (AMI) pour présélectionner des projets portés par des OSC françaises ou locales, en vue d'un financement l'année suivante. Le dépôt se fait obligatoirement via le portail Oscar.

- **FCIL (Fonds Canadien d'Initiatives Locales)**

C'est le financeur à date le plus accessible pour l'association à court terme. La contribution peut atteindre jusqu'à 100 000 \$ CAD par projet éligible et jusqu'à 200 000 \$ CAD pour

les projets de deux ans. Le FCIL dispose d'un budget annuel de 26,8 millions de dollars et finance environ 650 projets par an, avec une valeur moyenne de 31 000 \$ par projet. Les thématiques couvertes sont la gouvernance inclusive, l'égalité des genres, la paix et la croissance inclusive.

- **PAFAO : Agriculture familiale en Afrique de l'Ouest**

Très pertinent pour l'axe agricole de l'association. Ce programme soutient des initiatives d'une durée de 12 à 23 mois, menées en partenariat par une organisation ouest-africaine et une organisation française, dans 13 pays dont le Sénégal. Il est ouvert aux ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest ou en Europe, à condition d'agir avec des partenaires locaux.

- **PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)**

Gouvernance locale et décentralisation, développement économique, entrepreneuriat des femmes et des jeunes, numérique, etc. Le montant de financement est variable selon les projets.

- **Fonds de Petits Projets (Ambassade du Portugal au Sénégal)**

Destiné à financer des projets sociaux dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la migration, de l'égalité des genres et de l'environnement. Il soutient des initiatives de petite taille non éligibles à d'autres financements institutionnels.

- **Programme d'aide polonaise (Ambassade de Pologne au Sénégal)**

Finance des projets dans le domaine de la paix, résilience, justice et institution efficace, éducation de qualité, croissance économique, luttent contre les changements climatiques. Montant situé entre 16 000 et 25 000 euros par projet. L'ambassade ne préfinance pas les projets ; les dépenses sont remboursées après réalisation sur présentation des factures.

- **FORIM / Programme PRA / OSIM**

Actions financées : santé, éducation, eau, environnement, développement économique, développement rural et agricole, développement social. Montant financé jusqu'à 15 000 euros par microprojet. Période d'appel à candidature annuelle.

Catégorie	Financier	Justification
France	DAECT (MEAE)	Finance jusqu'à 50% des projets bilatéraux France–Sénégal
	Collectivités (Régions, métropoles)	Dispositifs récurrents de coopération internationale
Europe	Erasmus+	Partenariats de coopération et mobilités
	EuropeAid / INTPA	Financements importants pour gouvernance locale
Sénégal	Ministère des Collectivités	Légitimité institutionnelle clé
	ARD (Dakar, Thiès...)	Cofinancement et ingénierie territoriale
	DER-FJ	Financement jeunesse et innovation
International	PNUD Sénégal	Gouvernance locale et développement territorial
	ONU-Habitat	Urbanisme et résilience territoriale
	Banque mondiale / BAD	Financements structurants pour les territoires
Proche-Orient	Qatar Fund for Development	Financements significatifs pour développement territorial
	Abu Dhabi Fund for Development	Financement d'infrastructures et développement local

7.2. Financeurs secondaires / complémentaires

À mobiliser selon les opportunités, les thématiques de projets ou pour diversifier les financements.

Catégorie	Financier	Nature du soutien
France	ANCT	Ingénierie territoriale pour projets spécifiques.
	CNFPT	Co-financement formation (utile mais non structurant seul).
Europe	CERV	Participation citoyenne, démocratie locale.
	FEDER / FSE+	France ou UE via collectivités — dépend de projets spécifiques.
Sénégal	Communes sénégalaises	Cofinancement local, logistique, appui institutionnel.
	FONSIS	Projets structurants : utile pour grands projets économiques.
International	GIZ	Appui technique, formation ; dépend des appels ouverts.
	USAID	Jeunesse, gouvernance ; opportunités ciblées.
	BID	Pertinent pour infrastructures, opportunité selon projet.
Proche-Orient	Saudi Fund for Development	Financements possibles selon thématiques ; dépend du projet.
	Kuwait Fund for Development	Financement d'infrastructures éducatives/communautaires.

Conclusion — Partie III

Les financeurs **stratégiques** constituent le cœur du plan de financement de l'AACTE : ils offrent des dispositifs stables, alignés sur les missions de l'association et adaptés à la coopération territoriale. Ils doivent être ciblés en premier pour structurer les projets majeurs et sécuriser une visibilité pluriannuelle.

Les financeurs **secondaires** jouent un rôle complémentaire : cofinancement, appui technique, diversification des ressources, ou soutien thématique ponctuel. Ils permettent d'élargir le portefeuille financier, de renforcer certains axes (jeunesse, innovation, urbanisme) et d'assurer la résilience du modèle économique de l'AACTE.

Conclusion globale

La feuille de route 2026–2027 permet à l’AACTE de disposer d’une trajectoire structurée, lisible et ambitieuse, conçue pour consolider progressivement son positionnement comme acteur crédible et opérationnel de la coopération territoriale.

Cette dynamique repose sur une organisation fonctionnelle robuste, structurée en sept pôles complémentaires, qui constituent la colonne vertébrale opérationnelle de l’AACTE. La répartition des responsabilités, la coordination inter-pôles et l’expertise propre à chaque unité offrent à l’association une capacité renforcée d’action, de gouvernance et d’accompagnement des territoires. Ce modèle organisationnel garantit fluidité, professionnalisation et cohérence dans la mise en œuvre de l’ensemble des priorités stratégiques.

En articulant cinq phases successives : structuration interne, compréhension de l’écosystème, diagnostics territoriaux, facilitation partenariale et formalisation des projets l’association bénéficie d’un cadre stratégique permettant de sécuriser ses fondations, d’accroître sa légitimité et de renforcer l’efficacité de ses interventions. L’approche adoptée repose sur une montée en puissance graduelle : elle mobilise d’abord la gouvernance et les outils internes, puis s’ouvre aux territoires et aux partenaires, avant de déboucher sur des actions concrètes de coopération, structurées autour de feuilles de route partagées et de conventions formalisées.

L’intégration systématique d’objectifs, d’attendus et d’indicateurs de suivi dans chaque phase garantit un pilotage performant, fondé sur la transparence, la redevabilité et la qualité des résultats.

Cette feuille de route constitue ainsi une base stratégique essentielle pour accompagner l’AACTE dans l’atteinte de ses ambitions : professionnaliser son action, renforcer les capacités des collectivités, impulser des dynamiques territoriales innovantes et contribuer durablement au développement de coopérations équilibrées, structurantes et porteuses d’impact. Elle fournit un cadre solide pour inscrire l’association dans une logique de long terme, orientée vers l’efficacité, la coopération multi-acteurs et la performance territoriale.

AACTE — Association pour l'Appui à la Coopération Territoriale pour l'Efficacité
Feuille de route globale 2026–2027
